



Précarité en augmentation : le choix du ministère

Moins 21% de postes aux CAPEPS et déjà plus de 47% de postes non pourvus au concours réservé EPS

Avec ses 58 admissibles pour 111 postes ouverts, au moins 53 postes ne seront pas pourvus au concours réservé.

Faute d'avoir élargi les conditions d'éligibilité et alors qu'actuellement plus de 1 000 non titulaires sont recrutés en EPS pour assurer son enseignement dans le second degré, le ministère fait le choix de fermer davantage les vannes.

Cette situation va mettre encore plus en difficulté ces collègues en situation déjà précaire, qui n'ont presque plus aucune perspective d'accès à la titularisation. De plus le nombre de non titulaires va, avec la baisse du nombre de postes offerts aux concours, nécessairement augmenter.

La continuité du service public en danger

Au CAPEPS interne, autre voie possible d'accès à la titularisation, seuls 70 postes sont offerts pour 1 232 inscrits, les candidats au CAPEPS ne manquent pas.

Il est d'autant plus urgent d'ouvrir une liste complémentaire au CAPEPS interne à hauteur des postes non pourvus au concours réservé, qu'il est prévu une augmentation des effectifs élèves dans le second degré à la rentrée. C'est la continuité du service public qui est en danger !